

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18090- 70ÈME ANNÉE

Journée internationale des droits des femmes

Femmes en première ligne des luttes

En 2015, cela fait 70 ans que les femmes ont voté à La Réunion. Dès cette liberté acquise, elle l'ont utilisé pour faire sortir La Réunion du statut colonial et sont restées en première ligne des luttes.



Rassemblement du CRADS au Jardin de l'État en 1947. Cette photo montre que les femmes étaient très présentes dès le début dans les luttes des progressistes à La Réunion.

En 1945, les femmes ont la première fois la possibilité de voter à La Réunion. C'est une avancée considérable. Elle a lieu au moment où La Réunion est pleinement engagée aux côtés des Alliés dans la lutte finale contre les nazis. C'est dans ce contexte que se tient la première campagne électorale de l'après guerre, les élections municipales. Les progressistes réunionnais se dotent alors d'une nouvelle organisation politique, c'est le Comité républicain d'action démocratique et sociale, le CRADS. Créé le 11 mars 1945, il est dirigé par le Docteur Raymond Vergès.

Les femmes participent activement au rassemblement du CRADS. L'objectif est le changement. La Réunion est alors en pleine misère coloniale. Elle a vu sa population diminuer, la mortalité infantile atteint des records. La Réunion fait partie des pays les plus pauvres du monde. Les femmes sont confrontées en permanence à ces injustices. Le CRADS propose le progrès social en remettant en cause l'institution. Il revendique la fin de la colonie, et a rassemblé toutes les personnes qui soutiennent le mot d'ordre Réunion département français pour que soient appliquées dans l'île toutes les lois sociales de la République.

Un apport décisif

Le CRADS lutte pour l'égalité entre La Réunion et la France, et pour l'égalité entre Réunionnais. C'est pourquoi les femmes sont appelées dès le début à participer à la direction du mouvement. Cela se traduira par l'élection dès mai 1945 de plusieurs Réunionnaises dans les municipalités dirigées par le CRADS. On peut citer entre autres à Saint-Denis, Isnelle Amelin aux côtés du docteur Raymond Vergès, élu maire de la capitale, tandis que Marie Ga-



Les femmes toujours aussi mobilisées dans les manifestations.

melle assume des responsabilités dans la commune de Saint-André. Quelques mois plus tard, le mouvement se confirme aux premières élections du Conseil général. Le CRADS compte plusieurs élues dont Marie Vergès. Le mois d'octobre voit la victoire totale du CRADS aux élections législatives, avec deux députés sur deux. Raymond Vergès et Léon de Lépervanche sont élus sur la base d'un programme de rupture avec le vieil ordre colonial.

Du CRADS à la création de l'UFR

Les femmes sont depuis restées en première ligne de la bataille. Membres de la direction de la Fédération communiste de La Réunion créée en novembre 1947, elles seront les premières responsables de la section de La Réunion de l'Union des femmes françaises en 1948. 10 ans plus tard, face à la misère qui

persistait à La Réunion, elles ont transformé leur organisation en un outil de lutte contre la pauvreté, c'était l'Union des femmes de La Réunion. Autour de sa présidente Isnelle Amelin, une direction composée notamment d'Alice Peverelly, Augusta Letoullec, Marie Gamelle, Alette Gauvin, Odette Mofy et Laurence Vergès. Elles ont continué la lutte de libération et ont ouvert la voie aux avancées obtenues depuis.

M.M.

PROGRAMME

- 8h30 Accueil
- 9h00 Présentation de la conférence
- Exposés*
- 9h10 **Marylène Berne**
"Membre du comité directeur de l'UFR à partir de 1975"
- 9h35 **Yvan Dejean**
Secrétaire Général PCR
- Illustrations & débats*
- 10h00 **Claudia Laup**
- 10h05 **Simone Yee-Chong-Tchi-Kan**
- 10h10 **Wendy Galais**
- 10h15 ...
- 11h00 Fin de séance



Participation aux frais : libre
Informations : 0692 25 57 56

8 mars 2015

Journée internationale de la femme

mai 1945 :
1^{er} vote des femmes
mars 2015 :
25 femmes élues
au Département

INVITATION À LA CONFÉRENCE

"L'Engagement des femmes en politique"

Dimanche 8 mars 2015, de 9h à 11h
Restaurant "Chez Paul" – Savanna - Saint-Paul

Edito

Conférence de Paris sur le climat : les ONG parlent du risque d'un échec

Pour la France, la dernière ligne droite se profile. La conférence COP21 a commencé à Manille pour se terminer dans quelques mois à Paris, indique un site officiel de Paris Climat 2015. La semaine dernière, François Hollande avait fait le déplacement aux Philippines. C'est un des pays au monde qui subit le plus les effets du changement climatique, alors que les Philippines n'ont qu'une infime responsabilité dans ce dérèglement comparativement aux pollueurs historique d'Europe et d'Amérique du Nord. Le président de la République avait visité également la région touchée par le passage de Hayian, le plus puissant cyclone jamais mesuré.

En France, les commentaires ont bien souvent suivi l'objectif prévu par l'Élysée. François Hollande accorde une grande importance à la réussite de la conférence COP21. Ce sera la première fois que la France accueillera un nombre aussi important de chef d'État et de gouvernement. Ils seront rassemblés pour prendre des décisions qui vont engager l'avenir de l'humanité. Il s'agit de fixer un nouveau cadre dans la lutte contre le changement climatique, notamment dans l'atténuation. Cela signifie de nouveaux engagements chiffrés et légalement contraignants pour être efficace. À la différence du Protocole de Kyoto actuellement en vigueur, le texte qui pourrait être signé à Paris inclurait des engagements chiffrés de pays en développement. C'est en tout cas le souhait des Occidentaux. Autrement dit, Manille a marqué le lancement réussi de la conférence de Paris. C'est un point de vue occidental, mais ce n'est pas celui des autres pays du monde.

Les ONG des pays en développement ont analysé le discours de Manille. Pour elles, c'est très loin du compte et la conférence de Paris va droit à l'échec :

« Le changement climatique est une réalité dé-

vastatrice aujourd'hui dans les Philippines, mais l'UE a choisi d'ignorer nos vies et nos droits avec cette annonce. Avec cette proposition, l'UE abandonne officiellement son propre objectif de température de 2C et donc les besoins et les droits des personnes vulnérables à travers le monde. La science est très claire que ces objectifs faibles, combinés avec l'utilisation actuelle des marchés de carbone discrédités, signifie que nous ne sommes pas sur la bonne voie pour résoudre la crise climatique et que l'UE est maintenant complice en nous engageant à de nouvelles destructions », a déclaré, vendredi, à Manille, aux Philippines, un animateur du Mouvement des Peuples d'Asie sur la dette et le développement, Lidya Nacpil.

Quant à un responsable des négociations pour les PMA, Azeb Girmai, il constate que les Européens ont oublié l'aspect financier : « Comment pouvons-nous nous adapter aux impacts du changement climatique sans un engagement sur le financement ? Comment les gouvernements africains peuvent faire évoluer leur action climatique s'ils ne savent pas quel financement et technologie est disponible pour eux ? Un manque d'un engagement de financement est un manque d'engagement à un véritable accord sur le climat à Paris ».

Benajmin Correias, militant de la campagne méso-américaine pour la justice climatique, basée au Salvador, a le mot de la fin : les Européens n'ont pas abordé les pertes et les dommages, soulignant que « c'est un manque de leadership et un échec de l'éthique et les risques d'un échec au Sommet de Paris ».

Les choses ne sont donc pas si bien engagées que cela. Alors si en plus la Nouvelle route en mer, dite Nouvelle route du littoral, est dans les discussions parce que Paris laisse toujours faire, dans quel état la France sortira-t-elle de cette conférence ?

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
70e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29

E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23

E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re

E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Débat télévisé sur les élections départementales

Yvan Dejean pour «l'union de notre peuple autour d'un projet réunionnais à réaliser ensemble»

Ce jeudi 5 mars à 20 heures 50, Réunion 1ère Télé a organisé un débat sur les élections départementales du 22 mars prochain, avec les représentants de 5 organisations politiques : Yvan Dejean pour le PCR, Pascal Basse (PG) Gilbert Annette (PS), Ibrahim Dindar (UDI) et Jean-Claude Otto-Bruc (FN). À cette occasion, le secrétaire général du Parti communiste réunionnais a lancé un appel à un large rassemblement de notre peuple autour d'un projet partagé pour résoudre au plus vite et au mieux les graves problèmes du pays.



Yvan Dejean, secrétaire général du Parti communiste réunionnais.

Ce débat, animé par Jean-Marc Colienne et Emmanuelle Haggai, avec la participation d'Yves Montrouge, le rédacteur en chef du "JIR", fut l'objet de nombreux échanges sur des questions comme le nouveau découpage des cantons à La Réunion, la réalisation de la parité hommes-femmes, les compétences de nos collectivités, les dotations de l'État etc. Il fut également marqué par quelques vives polémiques — souvent stériles — entre certains intervenants comme les responsables du PS, de l'UDI et du FN, sur des questions plutôt secondaires et sans perspectives pour un avenir meilleur des Réunionnais.

C'est pourquoi l'apport d'Yvan Dejean à ce débat fut vraiment essentiel sur les divers sujets qu'il a évoqués, par exemple les promesses de certains politiciens qui ne tiennent pas la route et découragent une partie de la population

en souffrance ou encore les propositions du PCR pour sortir de l'impasse actuelle. D'où l'intérêt aussi de son rappel historique concernant les années 1945-46, où le peuple réunionnais a été capable de se rassembler largement autour des propositions de Raymond Vergès et Léon de Lépervanche pour sortir de la situation catastrophique de cette époque.

«Un projet commun»

Ce rassemblement a permis de faire voter la loi historique du 19 mars 1946, qui a aboli officiellement le statut de colonie de La Réunion et ouvert la voie à des avancées sociales, éducatives et autres sur la base du principe de l'égalité entre les citoyens de la République fran-

çaise. Mais la politique d'intégration et d'assimilation menée par les divers gouvernements depuis 70 ans n'a pas permis le respect de ce principe et de nos spécificités, a souligné Yvan Dejean.

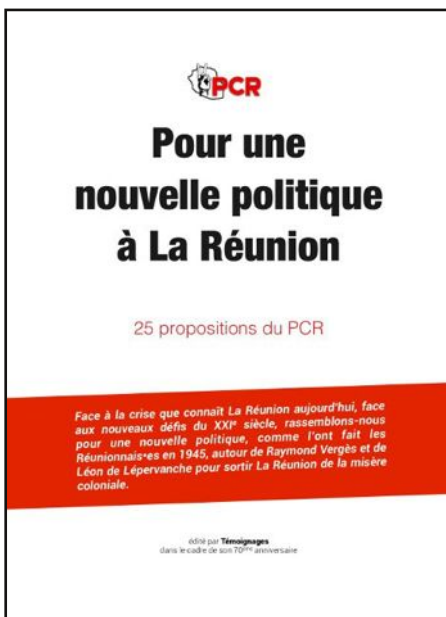
D'où son rappel des propositions du PCR présentées le 22 février dernier lors du rassemblement à Sainte-Suzanne et l'invitation de cette organisation politique à toutes les autres à échanger leurs idées pour un projet réunionnais. «Nous devons porter tous ensemble la voix des Réunionnais et, au PCR, nous sommes prêts à discuter avec les autres sans exclusive pour l'union de notre peuple autour d'un projet commun et spécifique à proposer à l'État pour la justice sociale et le développement solidaire de La Réunion», a conclu Yvan Dejean.

Correspondant

25 propositions du PCR pour une nouvelle politique à La Réunion –9–

Le PCR propose un train pour La Réunion

Sur la question des transports, le Parti communiste réunionnais propose d'abord une alternative au tout-automobile. Le PCR demande donc la reconstruction du chemin de fer de La Réunion, suspendue depuis 2010.



le projet de voie ferrée de Saint-Benoît à Saint-Joseph, train, tram-train etc). Chaque année, près de 25.000 véhicules supplémentaires sont importés à La Réunion. Si rien n'est fait pour relancer le transport collectif ferroviaire, le coma circulatoire est assuré.

La Nouvelle Route du Littoral (NRL) doit répondre aux exigences préalables à un projet de cette envergure. Il conviendra donc de réaliser une expertise économique et financière du projet, et respecter les avis des organismes environnementaux officiels de France et de La Réunion.

Par principe de précaution et pour faire face aux conséquences du réchauffement climatique, élaborer un plan de résorption de tous les radiers de l'île, qui sont une des causes principales de pertes humaines lors des cyclones ou de grosses crues.

Réaliser de nouvelles infrastructures routières indispensables pour supprimer les blocages actuels et pour ouvrir de nouveaux axes de développement :

La route de moyenne altitude (prolongement de la route des Tamarins dans le Nord et l'Est ainsi que dans le Sud (pont sur le Bras de Cilaos)

La déviation de Saint-Benoît ;

Améliorer la liaison Saint-Benoît – Saint-Pierre par les Plaines ; la rocade du Tampon.

L'entrée Ouest de Saint-Denis

Créer un office des routes qui gèrerait les routes pour tout le pays (réseau armature) ; les communes gérant le réseau communal.

Redéfinir le partage du fonds routier ; arrêter des principes comme : 1 million d'euros pour l'automobile = 1 million d'euros pour le transport public (rails, voies bus, gares, etc.).

Une exigence : mettre en œuvre une alternative au tout-automobile (reprendre

- Relancer le transport ferré

- Respect des règles financières et environnementales pour une solution de sécurisation de la liaison routière entre le Nord et l'Ouest.

- Plan de résorption des radiers

- De nouvelles infrastructures routières indispensables

- Création d'un office des routes

Face à face tendu dans le Tarn

Barrage de Sivens : le Conseil général renonce au projet initial

Au lendemain de l'annonce de Ségolène Royal, ministre de l'écologie, d'indemniser le département du Tarn, s'il abandonnait le projet initial de barrage de Sivens, la tension s'est élevée entre pro et anti-barrage, mais également entre conseillers généraux, qui ont voté à 43 voix contre 46 pour l'abandon du projet de barrage initial dans la forêt de Sivens.

La droite, associé aux socialistes et radicaux ont soutenu la proposition du président du conseil général, Thierry Carcenac de « réaffirmer la nécessité de réaliser une retenue redimensionnée dans la vallée du Tescou, de dire que cette retenue se fera sur la zone de projet ».

Cette retenue moins importante (750.000 m³ au lieu du 1,5 million de m³ du projet initial), se situera en amont du premier site, et remplacera le barrage prévu initialement, et souhaité par agriculteurs.

Un rapport de force permanent

Depuis octobre 2013, une quarantaine de zadistes occupent la ZAD, qu'ils ont bouclé par des barrages de troncs d'arbres et de fils barbelés. 300 gendarmes mobiles surveillaient les accès afin d'éviter les heurts. Les écologistes demandent « de nouvelles études » pour prouver qu'il est possible d'utiliser les retenues qui existent déjà aux alentours, avait expliqué Françoise Blandel, du Collectif Testet. « Nous demandons que le Conseil ne prenne pas de décision sur une solution de remplacement », a expliqué cette dernière.

Du côté des agriculteurs, la division a régné durant deux ans. En effet, certains syndicats agricoles sont pour le barrage, comme la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (majoritaire) et le syndicat des Jeunes agriculteurs (JA) qui a assuré que le barrage est « nécessaire pour le dynamisme du tissu économique local ».

De son côté, la Confédération paysanne (CP) est contre ce projet et a plaidé pour « l'abandon de tout ouvrage sur le site actuel », préférant « la réalisation de retenues collinaires ». A quelques jours du vote, la tension s'est accentuée. A tel point que le président de la FNSEA,

Xavier Beulin, a appelé jeudi 5 mars les agriculteurs « au calme et à la responsabilité » par crainte d'affrontements avec les opposants au projet. D'autant plus que la FDSEA et les JA ont créé un blocus permanent du site, laissant sortir mais empêchant d'entrer sur la ZAD.

Un vote très attendu

Une fois le vote terminé, les conseillers généraux ont souhaité l'application immédiate de « l'expulsion des occupants sans droit ni titre ». Une demande à laquelle le gouvernement a rapidement donné suite, « le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve a ordonné l'évacuation de la ZAD de Sivens », a indiqué le porte-parole du ministre Pierre-Henry Brandet, à l'Agence France Presse, peu avant l'intervention des gendarmes.

Cette évacuation s'est déroulée dans un certain calme, car à l'heure du vote, vers 11 heures, des pourparlers avaient commencé sur la «ZAD» (zone à défendre) de Sivens, entre gendarmes et zadistes (occupants). La préfecture a évoqué des discussions « très responsables » avec le collectif des zadistes. Certains d'entre eux ont accepté un départ, encadré par les gendarmes, sans contact avec les centaines d'agriculteurs et autres soutiens des militants favorables au barrage qui encerclent la ZAD. Cinq za-

distes avaient d'ailleurs pris les devants, quittant spontanément les lieux sous la protection des gendarmes tandis que d'autres pliaient leur tente.

Après le vote du conseil général, les agriculteurs pro-barrage ont de leur côté décidé de lever leur blocus de la zone. « Dans la mesure où le conseil général a pris une décision et que l'expulsion va se faire, on laisse la place aux forces de l'ordre », a déclaré Roland Legrand, président des Jeunes Agriculteurs (JA, section jeune de la FNSEA) du Tarn.

Cependant, certains zadistes ont affirmé qu'ils ne quitteraient pas le site, évoquant les interpellations de plusieurs zadistes, lors d'une première charge des gendarmes. La semaine aura été le théâtre d'affrontements verbaux et accusations réciproques d'agression, de plus la destruction de deux cabanes par les agriculteurs pro-barrage, appelé « milice » par les zadistes, a laissé un calme précaire jusqu'à l'intervention des forces de l'ordre.

Céline Tabou

« Rien n'est réglé »

Alors que la ministre de l'écologie faisait marche arrière sur le dossier, le président du Conseil Général, Thierry Carcenac, a préféré suivre la position du gouvernement en refusant la construction du barrage de Sivens, en raison de ses conséquences environnementales néfastes. Mais pour les porte-parole du parti Julien Bayou et Sandrine Rousseau d'Europe écologie-Les Verts, « le choix du conseil général du Tarn « ne règle rien sur le fond. En l'absence d'études complémentaires, rien ne dit que les doutes juridiques sur le respect de l'environnement seront levés ».

Une « mauvaise herbe » indestructible à cause des OGM

L'amarante désespère Monsanto

L'amarante est une « mauvaise herbe » qui est parvenue à résister aux pesticides mis au point par Monsanto. Cette ironie fait sourire les détracteurs du géant agrochimique, plus connu pour l'affaire de l'agent orange au Vietnam.



L'amaranthe.

En 2004, un agriculteur géorgien s'est rendu compte qu'en dépit de l'application massive de l'herbicide Roundup sur ses cultures de soja, l'amarante, une « mauvaise herbe », résistait et s'était adapté à l'herbicide. Depuis le phénomène s'est étendu à d'autres états du Pays, où près de 50.000 hectares de cultures ont été atteints, d'autant que l'amarante colonise les plantations.

Face à la résistance de cette mauvaise herbe, les agriculteurs sont contraints de l'arracher à la main, car elle est profondément enracinée. Mais il est très difficile d'en venir à bout. Raison pour laquelle, près de 5.000 hectares ont dû être abandonnés. La Géorgie n'est pas la seule région concernée. En dehors des Etats-Unis, le Brésil, la Chine et l'Australie ont vu leurs cultures être affecté par cette plante. Pour les autorités australiennes cette évolution deviendra un problème majeur d'ici trois ou quatre ans.

Un transfert de gène

Selon un groupe de scientifiques du Centre for Ecology and Hydrology, organisation britannique située à Winfrith, dans le Dorset, cité par le site spécialisé Energie-Santé, « il y aurait eu un transfert de gènes entre la plante OGM et certaines herbes indésirables comme l'amarante ». Cela met en exergue une hybridation (croisement entre deux espèces) entre une plante

génétiquement modifiée et une plante non-modifiée.

Pour le généticien britannique Brian Johnson, spécialisé dans les problèmes liés à l'agriculture, « il suffit d'un seul croisement réussi sur plusieurs millions de possibilités » et « dès qu'elle est créée, la nouvelle plante possède un avantage sélectif énorme, et elle se multiplie rapidement ». D'ailleurs « l'herbicide puissant (Roundup, ndlr) utilisé ici, à base de glyphosphate et d'ammonium, a exercé sur les plantes une pression énorme qui a encore accru la vitesse d'adaptation », a expliqué le scientifique.

D'après les études menées, la mutation des plantes, et notamment de l'amarante, est un moyen de défense face à une agression, pour de nombreux détracteurs des OGM et notamment de Monsanto, « la nature a été fortement sous-estimée ». De son côté, la firme Monsanto admet le problème, appelant même les vendeurs de produits agricoles à inciter les agriculteurs à alterner l'herbicide Roundup et un autre herbicide comme le 2-4-D.

Les champs victimes de l'amarante ont été ensemencés avec des graines « Roundup Ready », produites par la société Monsanto. Ces graines sont composées d'une semence ayant reçu un gène de résistance au "Roundup", l'herbicide également produit par Monsanto. Selon le site spécialisé Arcturius, « l'argument publicitaire de la firme repose sur le moindre coût représenté par le traitement d'une culture ainsi protégée contre un

herbicide total auquel elle est devenue insensible, plutôt que de l'application d'un herbicide sélectif, plus cher à l'achat ».

La fin des OGM ?

Cela signifie que les agriculteurs ayant utilisé des graines (de type OGM) de la marque Roundup Ready, se sont vus poussés à acheter l'herbicide spécialement créé pour traiter leurs cultures. Mais les mauvaises herbes (amarante) sont parvenues à résister à ce produit et se sont développées dans les champs de manière exponentielle.

L'amarante produit en moyenne 12.000 graines par an, pour une durée de vie de 20 à 30 ans. Considérée par les peuples d'Amérique latine comme une plante sacrée, elle fait partie des aliments les plus anciens du monde. Profondément enracinée, elles sont très difficiles à arracher, obligeant les agriculteurs à désherber manuellement. Face à la propension de ce phénomène, certains cultivateurs envisagent de renoncer aux organismes génétiquement modifiés (OGM) pour revenir à une agriculture traditionnelle.

Alan Rowland, producteur et marchand de semences de soja à Dudley (Missouri), a assuré à Arcturius, que « plus personne ne me demande de graines Monsanto de type Roundup Ready alors que ce secteur représentait 80 % de mon commerce il y a peu ». Aujourd'hui, la demande en graines traditionnelles a augmenté, tandis que les grains OGM ont disparu du catalogue de ce marchand. Une situation qui pourrait faire pencher le géant de l'agrochimie, qui produit et vend le plus grand nombre d'OGM au monde.

D'ailleurs Stanley Culpepper, spécialiste des mauvaises herbes à l'université de Géorgie, a affirmé que de nombreux agriculteurs américains sont désireux de retourner à une semence traditionnelle, car « l'utilisation des OGM devient de plus en plus chère et tout se joue sur une question de rentabilité », a indiqué de son côté Alan Rowland.

Céline Tabou

L'accès des femmes à la citoyenneté : l'aboutissement d'un long combat

«Une femme a le droit de monter à l'échafaud, elle doit avoir également le droit de monter à la tribune»

(Extrait de l'article 10 de la «Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne», rédigée en 1791 par Olympe de Gouges, guillotinée le 6 novembre 1793)

À l'occasion de la célébration de «la Journée internationale de la femme» ce 8 mars 2015, je me propose d'évoquer quelques étapes du long combat qui a abouti à l'accès des femmes au droit de vote.

Il me faut tout d'abord rappeler qu'au cours des deux derniers siècles, les femmes ont eu à souffrir de graves discriminations, tant en ce qui concerne le droit à l'instruction que le droit de participer à la vie publique. Discriminations auxquelles les 3 grandes Révolutions françaises n'ont pas mis fin et qui n'ont progressivement disparu, pour l'essentiel, qu'après le Seconde Guerre mondiale. Cela grâce aux initiatives prises par les militants pour l'égalité des sexes.

Si les femmes ont été si longtemps totalement exclues de l'espace public pour être confinées dans un espace domestique scandaleusement réduit, c'est parce que selon une opinion qui semble avoir été partagée par les intellectuels du siècle des Lumières, l'inégalité en valeur des sexes est patente. La Bible ne souligne-t-elle pas la position hiérarchique inférieure et subordonnée de la femme dans la société ?

Si le traitement infligé aux femmes reste inchangé après la Déclaration des Droits de l'Homme du 26 août 1789 et la proclamation de la République le 22 septembre 1792, c'est entre autres raisons parce que la hiérarchie de l'Église catholique entend compenser la perte brutale du pouvoir spirituel qu'elle exerçait jusque là, en étendant son empire sur les femmes.

Dès lors, et singulièrement sous les 2ème et 3ème Républiques, les femmes deviennent un enjeu de pouvoir entre l'Église et l'État. Compte tenu de la violence des propos échangés entre les responsables de ces deux institutions, on est fondé à penser que l'historien Jules Michelet se fait l'écho de la quasi totalité de l'opinion lorsqu'en 1850 il accuse l'Église d'une «corruption contre-révolutionnaire des femmes».

Une école publique fermée aux filles

Bien que l'article 22 de la Déclaration des Droits de l'Homme du 24 juin 1793 stipule que «l'instruction est le besoin de tous, (...) la société doit (...) mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens», force est de constater que plusieurs dizaines d'années après cette déclaration solennelle, les filles restent pratiquement exclues des écoles publiques françaises.

Ainsi, les mesures prises par les ministres de l'instruction publique François Guizot, Victor Duruy et Paul Bert — pour ne citer qu'eux — afin de respecter ce droit ne s'appliquent en totalité qu'aux garçons. Lorsque s'ouvrent en 1880 les premiers lycées de filles, ces dernières voient leurs études sanctionnées par un Brevet d'études secondaires qui ne leur donne pas accès à l'Université. Il faut attendre 1919 pour que soit créé un Bac féminin, qui ne devient l'équivalent du Bac masculin que 5 ans plus tard.

Il n'y a pas lieu, à vrai dire, de s'étonner de la mise en œuvre d'une politique scolaire aussi discriminatoire lorsque l'on sait qu'à cette époque le rôle assigné à la femme se limite à la gestion de son foyer et à la prière.

«Sur les genoux de l'Église»

Dans ces conditions, l'Église s'attire légitimement l'estime des familles en prenant à sa charge l'éducation des filles qui sont accueillies dans les ouvriers qui couvrent toute la France. Là, leur temps se partage entre la prière, l'enseignement ménager, la lecture et l'écriture.

Lorsque dans la seconde moitié du 19ème siècle, l'État marque sa volonté de soustraire les filles à l'influence de l'Église, une figure de proue de l'Épiscopat français, Monseigneur Félix Dupanloup fait observer en 1867 que «les filles doivent être élevées sur les genoux de l'Église».

Mais la guerre ne tarde pas à oppo-

ser conservateurs et républicains. Une guerre ponctuée de propos tels que «le cléricalisme, voilà l'ennemi» (Gambetta) et «ma vision de l'avenir est celle d'une société sans Dieu» (Jules Ferry).

L'Église fera les frais de cette guerre; elle perdra progressivement le monopole de l'éducation des filles, qui recevront le même enseignement que les garçons dans les écoles de la République. Elles devront toutefois attendre la seconde moitié du 20ème siècle pour accéder aux Grandes écoles.

Le droit de vote

La Déclaration des Droits de l'Homme du 26 août 1789 précise en son article 1 : «Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits». Mais un décret en date du 22 décembre 1789 n'accorde la qualité d'électeur qu'aux seuls «hommes actifs, âgés de 25 ans, n'étant pas en état de domesticité». Sont donc exclus du corps électoral la totalité des femmes et un nombre élevé d'hommes.

C'est au suffrage censitaire qu'est élue en septembre 1791 l'Assemblée législative, à laquelle succède en 1792 la Convention nationale, première assemblée à être élue au suffrage dit «universel».

À partir de cette date, toutes les assemblées élues le seront au suffrage censitaire. Il faudra attendre le 24 février 1848, date de la proclamation de la 2ème République, pour que soit institué le suffrage universel. Les femmes n'ayant toujours pas la qualité d'électrices.

L'hostilité du Parti Radical

La 3ème République, proclamée le 4 septembre 1870, et la Constitution de 1875 refuseront aux femmes la qualité de citoyenne à part entière. Le puissant Parti Radical de l'époque étant résolument hostile à une telle promotion des femmes, en raison de leur lien trop étroit avec l'Église.

Malgré une telle hostilité, sous la

3ème République, la Chambre des députés s'est déclarée à plusieurs reprises favorable au vote féminin. Notamment lors de ses séances du 20 mai 1917 et 30 juillet 1936.

Mais, en raison de l'opposition du Sénat et des tergiversations au sommet de l'État, le vœu des députés n'a pas pu aboutir avant la Seconde Guerre mondiale.

La mobilisation des femmes

Les femmes – qui peuvent être électrices aux tribunaux de commerce à compter du 23 janvier 1898 – n'acceptent pas que leur soit refusé le droit de participer activement à la vie politique de leur pays. En 1901 est fondé le Conseil national des femmes françaises, qui revendique le droit de vote pour les femmes aux élections politiques.

Aux municipales de 1924 et aux législatives de 1936, des femmes sont candidates à Paris, bien qu'elles ne soient ni électrices, ni éligibles. À la tête du combat pour l'extension du droit de vote aux femmes, il convient de citer les noms de Louise Weiss et de Jane Valbot; cette dernière n'hésitant pas à s'enchaîner à un siège du Sénat le 4 février 1932.

Lors de l'arrivée au pouvoir du Front populaire en mai 1936, un pas important est fait sur la voie de l'égalité des droits politiques des hommes et des femmes par la désignation au poste de sous-secrétaire d'État dans le cabinet de Léon Blum de 3 femmes : Irène Joliot-Curie, Suzanne Brunschvig et Suzanne Lacroix, respectivement à la Recherche scientifique, à l'Éducation nationale et à l'Enfance. Elles peuvent donc décider de l'avenir du pays ...mais n'ont pas le droit de voter.

Débat à l'Assemblée consultative d'Alger

Il est bon de rappeler aussi ceci :

- Peu après le 8 novembre 1942, date du débarquement allié en Afrique du Nord, le général De Gaulle quitte Londres pour Alger, où il crée, le 3 juin 1943, le Comité français de la Libération nationale (CFLN). Composé de 7, puis de 14 membres, le CFLN – véritable gouvernement en exil – est présidé alternativement par les généraux Giraud et de Gaulle. Les « commissaires » qui y siègent ont rang de ministres et sont recrutés au sein de tous les partis politiques et de la société civile.

Le 3 juin 1944, peu avant son installation à Paris, le CFLN devient le Gouvernement provisoire de la République française (GPRF), qui sera

présidé par le Général de Gaulle, puis par le socialiste Félix Gouin, à compter du 23 janvier 1946.

- Le 17 septembre 1943, est créée à Alger une Assemblée consultative provisoire, sorte de parlement se composant en octobre 1944 de 296 membres, issus tant de la Résistance que des partis politiques (La Réunion y est représentée par le résistant saint-paulois Mickaël de Villèle). Cette Assemblée consultative tient sa première séance à Alger le 3 novembre 1943 et sa dernière séance à Paris le 3 août 1945. Présidée par Félix Gouin, l'Assemblée consultative a pour mission de faire des propositions pour un rapide retour à une vie normale dans la France libérée et pour préparer une nouvelle organisation des pouvoirs publics.

Au cours de plusieurs de ses séances qui se déroulent fin mars 1944, l'Assemblée aborde le calendrier des diverses élections à organiser dans la France libérée et arrête les modes de scrutin relatifs à ces consultations.

Sur ce dossier ô combien délicat, le CFLN a déjà donné son avis : les femmes ne seront admises à voter que pour l'élection de l'Assemblée nationale constituante. Elles ne participeront pas à l'élection des Assemblées municipales et cantonales. La Commission de législation et de réforme de l'État, présidée par le radical Paul Giacobbi, a déjà elle aussi fait connaître ses conclusions : les femmes seront éligibles, mais n'auront pas la qualité d'électrices.

L'intervention décisive du communiste Fernand Grenier

Devant des prises de position aussi surprenantes, le débat en séance plénière ne peut que se dérouler dans une atmosphère assez tendue. Prenant la parole au nom du groupe communiste, le résistant et futur ministre du gouvernement Fernand Grenier se dit stupéfait et irrité devant les discriminations dont les femmes sont une fois de plus victimes. Et pourtant, souligne-t-il, « dans la France occupée par les nazis, elles ont fait preuve de patriotisme et de courage. Elles ont combattu l'occupant avec autant de vigueur que les hommes. Elles ont autant souffert que ces derniers. Des milliers (environ 6.000) d'entre elles ont été victimes de la barbarie nazie dans les camps d'extermination, où beaucoup ont laissé leur vie. Pourquoi donc ces femmes qui dans tous les domaines font preuve d'un courage admirable n'auraient pas le droit de vote ? ».

L'orateur demande que son amendement favorable au vote des femmes donne lieu à un scrutin public, afin que chacun assume pleinement ses responsabilités.

Au nom du groupe communiste, Fernand Grenier propose également que « le droit de vote soit accordé à tous les Français et Françaises à compter de 18 ans » et il dépose un amendement en ce sens.

Si l'amendement relatif au vote des jeunes de 18 ans est repoussé par l'Assemblée, celui qui concerne le vote des femmes est adopté. Le scrutin public organisé le 27 mars 1944 donne les résultats suivants :

- nombre d'inscrits : 84
- suffrages exprimés : 67
- pour : 51 voix (communistes, socialistes et progressistes)
- contre : 16 voix (radicaux-socialistes).

Un combat inachevé

L'Assemblée consultative provisoire d'Alger mettait ainsi fin à une grave injustice dont les femmes françaises avaient souffert pendant trop longtemps, alors qu'en 1944 dans 15 autres pays d'Europe les femmes jouissaient déjà des mêmes droits politiques que les hommes.

Il ne restait plus au Président du CFLN, Charles de Gaulle, qu'à signer le 21 avril 1944 une ordonnance accordant aux femmes éligibilité et droit de vote.

Si le législateur a pris des dispositions pour favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux fonctions électives, force est d'admettre que le but visé est loin d'être atteint lorsque l'on sait que :

- à l'Assemblée nationale, le pourcentage de sièges occupés par les femmes – qui était de 6,8 % en 1946 – n'a pas dépassé 4 % en 1951 et en 1956, pour chuter au-dessous de 2 % entre 1958 et 1973. Avec 10 % d'élues, l'année 1997 deviendra une année « faste » pour les femmes; mais aux dernières élections législatives du 18 juin 2012, sur 577 élus, on ne comptait que 155 femmes, soit 27%;
- au Sénat actuellement, il n'y a que 25% de femmes;
- aux municipales de 2014, seules 5.104 femmes sur 36.718 ont été élues maires, soit 14,57%;
- à La Réunion, il n'y a qu'une femme maire pour 24 communes, soit moins de 5%.

On peut donc conclure en cette Journée Internationale de la Femme – édition 2015 – que, plus que jamais, le combat pour l'égalité politique homme-femme doit se poursuivre et s'intensifier.

Eugène Rousse

Comité international de la Croix-Rouge, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Soutenir et protéger les femmes face aux effets du conflit en Syrie

Alors que le monde célèbre la Journée internationale de la femme ce dimanche, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge appelle à redoubler d'efforts pour protéger et soutenir les femmes et les filles, qui sont exposées à de multiples formes de violences liées au conflit en Syrie, et ont cruellement besoin de pouvoir accéder à des services de santé essentiels. Les femmes jouent un rôle vital, elles aident leurs familles et communautés à survivre au grave traumatisme engendré par ce conflit qui entre dans sa cinquième année. Ces femmes desservent plus de soutien et d'encouragement.

La capacité d'adaptation des femmes durant la crise est visible partout où des personnes trouvent refuge alors qu'elles fuient les combats. Dans un camp de fortune de réfugiés à Ketermaya, au Liban, par exemple, Nejme, 14 ans, enseigne la lecture, l'écriture, le calcul et la science à un groupe de jeunes enfants pleins d'énergie. Cette jeune femme résiliente, des environs de Damas, donne ces cours en plein air pour distraire ces enfants, dont certains ont passé la moitié de leur vie à fuir les horreurs de la guerre. « J'espère que ces cours instructifs les aideront à oublier l'espace d'un instant leurs problèmes et la perte de leurs proches », explique-t-elle. À plusieurs centaines de kilomètres, Kadija, 44 ans, mère de quatre enfants, a du mal à subvenir aux besoins de sa famille réfugiée à Erbil, en Irak, où plus de 80 000 Syriens vivent là où ils trouvent un toit pour les héberger (garages, constructions inachevées, abris de fortune ou petits appartements. « Nous survivons parce que nos voisins irakiens cuisinent au moins deux ou trois fois par semaine pour nous », dit Kadija, une veuve qui fait des petits boulots pour soutenir sa famille. « Mais cela ne suffit pas. Chaque jour, je dois trouver quelque chose pour que mes enfants survivent ».

Plusieurs millions devenues soutien de famille

Ce ne sont là que deux exemples de femmes confrontées aux difficultés extrêmes générées par le conflit en

Syrie, qui, en quatre années, a déplacé environ huit millions de personnes dans le pays, et contraint quelque quatre millions de personnes à chercher refuge ailleurs (notamment dans les pays voisins, en Irak, en Jordanie, au Liban et en Turquie). Sur ce nombre, on compte environ quatre millions de femmes et de jeunes filles, qui, pour la plupart, se trouvent aujourd'hui à la tête d'un ménage ou soutien de famille après avoir perdu des maris, des pères et /ou des fils.

Ces femmes et ces filles ont un accès extrêmement limité à des soins de santé appropriés alors même que leur santé et celle de leur famille sont particulièrement fragiles. Et pourtant, les femmes incarnent souvent le noyau vital de la famille et la résilience de leurs communautés, ce sont elles qui maintiennent leurs familles en bonne santé, les nourrissent et préservent leur cohésion.

« Les femmes jouent un rôle clef, elles insufflent l'espoir et font tout leur possible pour que leurs familles puissent continuer à faire face à des situations très difficiles », déclare Tadateru Konoé, président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. « Nous devons prendre en compte ces difficultés et nous assurer que ces femmes bénéficient de toute l'assistance nécessaire. »

Il est essentiel qu'elles aient accès à des services de santé de base. « Souvent, lors des conflits, ce ne sont pas uniquement les blessures infligées par les balles et les bombes qui ont l'impact le plus grand sur la santé, mais ce sont les effets secondaires liés au déplace-

ment, à la contamination de l'eau, à une mauvaise alimentation et à l'interruption des services de santé », dit Peter Maurer, président du Comité international de la Croix-Rouge. « Les femmes et les enfants souffrent terriblement de cette situation car leur santé est rarement prise en charge dans la lutte quotidienne qu'elles mènent pour la survie. »

Nombreuses volontaires

Parmi les 12 millions de personnes qui ont fui en raison de ce conflit, par exemple, quelque 500 000 sont des femmes enceintes qui encourrent des risques dus à la malnutrition, au manque d'accès à des soins obstétricaux appropriés, et à d'autres facteurs.

Le Mouvement appelle aussi toutes les parties au conflit à respecter et protéger le personnel et les volontaires des Sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge et d'autres organisations humanitaires – dont bon nombre sont des femmes. Sur les 40 volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien et les sept volontaires du Croissant-Rouge palestinien qui ont été tués depuis le début du conflit, trois étaient des femmes.

On pourra lire ci-dessous un certain nombre d'informations relatives à la culture de la canne à sucre et à l'exploitation des produits dérivés dans différentes régions. De extraits ont été reproduits afin de nourrir notre propre réflexion sur l'avenir de la canne chez nous et dans les pays environnants.

La canne c'est le sucre, mais pas seulement -58- **Différentes informations relatives à la culture de la canne à sucre (4e partie)**

IX-La fabrication du sucre et les produits dérivés de l'industrie sucrière

Dans l'industrie sucrière, les possibilités de diversification comprennent : (1) la production de sucre brut, de sucre blanc de planteur, de sucre amorphe de laboratoire, de sucre liquide, de sirops de glucose et de fructose ; (2) la production d'alcool éthylique ; (3) la production d'aliments pour le bétail ; (4) la production de pulpe pour la pâte à papier ; (5) la production de produits combinés ; (6) la production de carburants ; (7) la production d'électricité et de vapeur au cours de la production de sucre brut ; (8) l'utilisation de vapeur dans la production de sucre brut. En plus d'être un édulcorant alimentaire, le sucre possède de nombreuses propriétés utiles, notamment d'être un colorant et de contribuer au volume, au corps et à la texture des aliments. Il joue aussi le rôle d'un conservateur, car il stabilise l'humidité dans les systèmes alimentaires. La production de sucre peut être liquide ou en cristaux. Les sucres liquides sont utilisés essentiellement dans l'industrie, alors que les sucres cristallisés ont des usages domestiques autant qu'industriels. KIT (K1912) FAO Agricultural Services Bulletin (FAO), n° 144

X-Production d'éthanol par l'industrie sucrière

Le processus et l'équipement requis pour la production d'éthanol par fermentation, y compris sa récupération par distillation, sont décrits ici. La production d'éthanol a suivi des schémas traditionnels pendant des décennies ; le choc pétrolier du début des années 1970 et l'augmentation impressionnante de la production d'éthanol carburant au Brésil ont stimulé la recherche-développement de processus de production plus efficaces et plus rentables. Un moulin à canne à sucre a tout intérêt à s'adjoindre une distillerie et à utiliser l'éthanol comme source d'énergie, seul ou associé aux carburants pétroliers. On doit prendre en

compte les économies réalisées de cette façon lorsque l'on étudie la pertinence financière de la production d'éthanol. de Sugar Journal (États-Unis), vol. 65 (7), p. 11, 14-17

XI-Expériences de coupe mécanisée de la canne à sucre dans le monde

Les expériences de coupe mécanisée de la canne à sucre dans le monde sont présentées en bref. Les niveaux-type atteints en coupe mécanique à Cuba, en Louisiane (États-Unis) et en Australie sont étudiés. Aucun schéma global ne se dégage, si ce n'est une tendance très générale à la mécanisation complète. Il y a cependant des caractéristiques communes, notamment l'aptitude des constructeurs à trouver des solutions techniques permettant de dépasser les contraintes naturelles de climat ou de type de sol et d'atteindre une meilleure efficacité. On en conclut que l'analyse de la mutation technologique que représente le passage à la coupe mécanique de la canne à sucre devrait prendre en compte une perspective macro-économique, les données générales du marché tout autant que les facteurs qui ont une influence sur le développement et l'adoption de la technologie elle-même. KIT (C2607) Informacoes Economicas Instituto de Economia Agricola (Brésil), vol. 28 (7), p. 11-21

(à suivre)

Georges Gauvin

Oté

La parité zisko bout !

Apré domin sétadir lindi 9 Mars la kampagn éléktoral pou zéléksyon départmantal i sar rouvèr ziska dimansh 22 pou lo promié tour é pétèt si néna in dézyinm tour pou désertin i rotourn lo 29 mars in sominn apré. Lo tan pou lo bann kandida pass kaz an kaz pou diskrit si shakinn son program, sak néna, war lin a lot pou éspliké touzour poukoué nou lé anparmi ? Koué i ansèrv alé voté dimansh ? Kèl rol nou néna pou zoué andan la ? Sé koué lo nouvo lasanblé, in kokyi plin ousinonsa in koyi vid ? Ziska zordi nou na pwin tro répons.

I prétan ziska 2016-2017 na kontinié gard tout konpétans konsèy zénéral néna ziska zordi, apré sa va war. Si la késtyon alé voté, ousinonsa rèt son kaz, mi antann désertin i di pou rézon sa in zéléksyon i kont pa, néna i fé zanbrokal, mi konpran pa é walali-é walala. Pa poussa i fo rèt son kaz. Lé vré pou vréman lé pa fasil pou désertin, konm néna kanton lé an sibémol, lé si trwa vil, in morso dinn par koté, lo milié in ot o sant é in ot kartié lot vil si lot bout. Mi diré tousa lé fé éxopré pou boush lo zié domoun.

Sanm pou mwinn nout sèl kontantman zordi sé lobligasyon an awar otan boug ké fanm si lo tiké, par réspé pou la parité. In boug, in fanm konm titilèr, in boug in fanm konm sipléan. Donkalar nora otan konsèyè bononm ké konséyé madam. Si ni aplik byin zisko dérné dogré, i dovré awar osi lo landmin zéléksyon minm kantité prézidan ké prézidant, poussa na war pli tar minm si zordi mwinn néna doutans. La lwa i prévwa la parité, mé sanm pou mwinn, konm si pou in pé, sora difisil aplik la parité zisko bout !

Justin

Kosa in shoz, dovine-dovinaye ?

In viè kafrine i asiz dsï troi ti ban :
Kalkilé: Sa l ansèrv dan piknik

.....
.....
.....
.....
.....

marmit sï d'fè